

Les possibilités d'intervention des Sociétés Tunisiennes de Prévoyance dans le développement de l'élevage

Une fois de plus, la question de la conservation du cheptel, particulièrement du cheptel ovin, est à l'ordre du jour, comme elle le devient périodiquement à l'occasion de chaque grande sécheresse. Tout est reedit... puis le silence se fait : le cheptel se reconstitue... jusqu'à la prochaine catastrophe qui, chaque fois, semble être une surprise totale pour certains, mais que le petit éleveur tunisien attend avec résignation, comme un mal inévitable.

Les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance n'ont ni qualité, ni technicité pour trancher la question des causes de cette situation et des remèdes à y apporter : elles pensent pourtant que leur position d'intermédiaires entre l'Administration et la masse rurale tunisienne, et surtout leurs quelques expériences passées ou en cours en matière d'élevage, les autorisent à émettre un avis. Elles pensent aussi qu'elles peuvent seconder efficacement l'intervention des techniciens qualifiés auxquels elles offrent leurs services.

C'est une lapalissade de dire que le bétail périt d'inanition en période de sécheresse parce qu'il n'a pas assez de pâturage : d'excellentes études parues dans la grande presse d'information ont poussé plus loin le problème, soit que les unes dénoncent la disproportion que les habitudes des éleveurs locaux recréent périodiquement entre les possibilités moyennes de pâturage et l'effectif des troupeaux, soit que d'autres incriminent la sécheresse périodique, seule responsable des crises, d'après eux.

Un fait est certain : les techniciens de l'élevage, tant ceux de France que ceux de l'Etranger, basent toutes leurs études, au moins quant à l'aptitude naturelle d'une région à l'élevage, sur le respect rigoureux d'une proportion entre le nombre de bêtes à l'hectare de pâture et la richesse moyenne des pâturages. Il ne semble pas que ce souci soit dominant chez les éleveurs tunisiens pour qui l'herbe est, comme l'arbre, comme l'alfa..., un don gratuit de la Providence, dont on use et abuse, sans que l'homme ait à se soucier des conséquences de l'abus !

Il est typique de noter la différence des réponses reçues en général aux prémices de la crise actuelle, de la part des éleveurs tunisiens et des éleveurs européens. Ceux-ci ont certes constitué quelques réserves (fourrage, cactus, etc...) mais ils comptent pouvoir « tenir le coup » surtout parce qu'ils ont réalisé, dès les signes avant-coureurs de la mauvaise année, une bonne partie de leurs troupeaux. Les premiers espèrent jusqu'au bout en une pluie salvatrice, un peu en l'aide de l'Etat-Providence, puis n'envisagent que le moyen classique de l'exode vers le Nord : naturellement, à force d'attendre, les bêtes épuisées ne sont plus vendables lorsque leurs propriétaires se décident enfin à réaliser une partie de leurs troupeaux.

La statistique illustre ces différences de conception des éleveurs tunisiens et européens. De 1937 à 1950, si on excepte l'année la plus forte (136.000 têtes en 1952) et la plus faible (99.000 têtes en 1943), l'effectif du cheptel ovin adulte appartenant à des Européens se maintient chaque année entre 105.000 et 130.000. En 1951 et 1952 seulement, on note l'aboutissement d'une augmentation lente mais constante depuis 1945, qui a porté l'effectif à 147.000 et 149.000. Chez les éleveurs tunisiens, les variations sont au contraire considérables : les chiffres extrêmes atteignent 2.211.000 en 1937, 2.253.000 en 1942, 2.014.000 en 1952 pour tomber à 1.585.000 en 1939, 935.000 en 1948. La comparaison des jeunes non imposables — premières victimes en cas de disette — est encore plus frappante, les chiffres extrêmes en élevage tunisien étant de 386.000 et 1.218.000. Le cheptel caprin suit la même évolution, avec pourtant une amplitude moindre. Le rapprochement de ces chiffres permet de supposer que l'éleveur européen, malgré les réserves alimentaires dont il dispose en général et qui atténuent ses pertes en mauvaises années, limite volontairement l'importance de son troupeau, alors que l'éleveur tunisien, qui paie le plus lourd tribut en cas de sécheresse, tend constamment à augmenter son cheptel.

Et pourtant les chiffres sont singulièrement évocateurs du danger de cette pratique : la côte d'alerte semble se situer un peu au-dessus de 2 millions pour les ovins adultes. Les dépassements trop prolongés aboutissent à l'hécatombe : en 1937, 2.318.000 adultes et 1.044.000 jeunes; en 1938, 1.844.000 adultes et 484.000 jeunes; en 1945, 2.069.000 adultes et 908.000 jeunes; en 1946, 1.364.000 adultes et 424.000 jeunes !

On présume que les dégâts ne se limitent pas à la résorption de l'excédent anormalement conservé, mais lui sont supérieurs, en raison de l'état déficient de l'ensemble du cheptel, des épizooties et de la mortalité qu'entraîne la trop grande abondance du troupeau.

Ce n'est pas tout : on n'insiste pas assez sur certains facteurs permanents qui influent rapidement sur les facultés de l'élevage en Tunisie, après avoir joué le même rôle dans nombre de pays à vocation pastorale initiale. Tout d'abord, le développement des cultures annuelles, conséquence probable du mouvement démographique : d'une année à l'autre, l'observateur le moins averti est frappé de l'extension des labours, tant dans les zones centrales, do-

maine autrefois incontesté du mouton, que dans les régions limitrophes où le troupeau fuyant devant la sécheresse, trouvait autrefois, en une première étape facile avant la transhumance vers l'Ifrikia, une réserve naturelle de pâturage.

Moins apparent est le développement des plantations dans le Centre et le Sud, et la disproportion entre la superficie occupée par ces plantations et l'immensité de la steppe semble rendre dérisoire, pour longtemps encore, cet obstacle nouveau à l'élevage. Pourtant, si cela est vrai en année suffisamment pluvieuse, l'interdiction aux troupeaux en année de sécheresse, des bas fonds et des terres légères choisis pour les plantations et qui sont justement celles où le pasteur peut espérer trouver un peu de chiondent quand il n'y a plus rien sur les coteaux, constitue déjà une gêne sérieuse dans certaines régions, à l'entretien des troupeaux surabondants.

Dans l'Ifrikia même, refuge traditionnel des troupeaux du Centre et du Sud, que d'obstacles rencontre maintenant le pasteur ! Il se heurte d'abord à l'accroissement, encouragé par les cours élevés des dernières années, des troupeaux constitués dans un but spéculatif par nombre de propriétaires tunisiens et français : non seulement ces troupeaux accaparent le peu de pâturages que laisse la culture, mais ils viennent concurrencer leurs congénères du Centre, sur leurs propres parcours, aux époques de l'année où le froid et l'humidité retardent la constitution des pâturages du Nord.

Par dessus tout, les règles de la culture moderne et la généralisation des tracteurs s'opposent radicalement aux habitudes pastorales : cet obstacle est bien connu des Sociétés Tunisiennes de Prévoyance, dont les groupes de motoculture rencontrent, à l'époque favorable aux labours de printemps, la mauvaise volonté de leurs adhérents, désireux de retarder le plus longtemps possible l'époque où le tracteur détruira l'herbe et chassera le bétail des jachères et des chaumes.

Ces difficultés augmentent chaque année et constituent un élément permanent d'opposition au développement de l'élevage, auquel l'obstacle majeur de la sécheresse ne fait que s'ajouter périodiquement.

Il est néanmoins peut-être trop tôt pour poser le problème du choix, dans certaines régions, entre l'élevage et la plantation, ou de la substitution progressive de l'élevage en demi-stabulation à l'élevage sous forme pastorale. C'est affaire de techniciens, mais dans tous les cas, il est évident que la mesure préalable qui subordonne toute l'aide éventuelle au troupeau ovin et caprin est la détermination, en fonction du mode d'élevage, de l'effectif théorique moyen que la Tunisie peut nourrir.

Une aide peut être efficace si elle tend à faire passer une période de sécheresse exceptionnelle à un troupeau normal; elle ne pourrait que retarder une catastrophe inévitable et en aggraver les effets si elle aboutissait à encourager artificiellement l'accroissement d'un troupeau qui, même en année moyenne, ne trouverait pas à se nourrir dans les conditions actuelles de l'élevage.

A l'échelle gouvernementale, les premières solutions à adopter devraient être en conséquence dictées par l'effectif du troupeau : dès qu'il dépasserait la moyenne admise, l'exportation avec ses corollaires, la conservation en chambre froide, voire la conserverie, devrait être encouragée et facilitée.

Si ce principe était admis et accepté par les éleveurs — ce qui fait intervenir un facteur humain que nous reverrons plus loin — le problème de l'assistance au cheptel en année de sécheresse serait grandement facilité, parce que ramené à des proportions raisonnables.

A défaut, il faut reconnaître que les remèdes préconisés oublient trop facilement les lois inéluctables des chiffres. Ne va-t-on pas jusqu'à avancer que l'Etat pourrait se substituer aux éleveurs pour nourrir leurs troupeaux, et cela tant qu'il sera nécessaire ? Personne ne fixe une limite à l'effort réclamé, alors que la sécheresse de printemps peut fort bien durer jusqu'à l'automne, et même se renouveler ! Et, naturellement, il s'agit d'une aide entièrement gratuite, car l'éleveur ne veut pas, lorsqu'il est encore temps, se débarrasser à des prix en baisse d'une partie de son cheptel pour nourrir le reste, et ne peut plus le faire, lorsque ses bêtes sont, à force d'attendre, réduites à l'état squelettique.

Sur la base d'une ration journalière d'entretien, fixée par les techniciens, de 400 grammes de fourrage et de 300 grammes d'orge, et au cours de ces produits vendus sur place, c'est une dépense mensuelle de 4 à 500 francs par tête qu'on demande à l'Etat, depuis janvier..... jusqu'à peut-être octobre ! A ce compte, les frais de conservation du capital-cheptel auront vite fait d'en absorber la valeur. Et si encore on limitait l'aide de l'Etat à quelques brebis reproductrices dans les petits troupeaux ! Mais certains ont déjà dénoncé cette année comme anti-économique de borner une aide aux tout petits éleveurs et on a avancé le chiffre de 1 million de moutons et chèvres à assister : 400 millions de francs par mois, 4 à 5 milliards pour l'année... et pour un résultat nul, si l'an prochain est également sec.

On dira néanmoins que l'Etat fait une bonne affaire, puisqu'il conservera un troupeau qui lui rapporte des impôts. C'est oublier le taux dérisoire des taxes sur le bétail ovin et caprin qui, en très bonne année, représentent un total en constatations d'à peine 70 millions (pour un budget de recettes ordinaires de 37 milliards). Il est plus sérieux en apparence de prétendre que l'intervention de l'Etat, en évitant la ruine des éleveurs, permettra de maintenir une activité économique profitable à l'ensemble du pays : malheureusement, on a vu la tendance des éleveurs traditionnels à considérer leur troupeau comme un capital immobilisé, et cette notion, partagée par nombre de collecteurs d'impôts, aboutit à laisser, dans des caïdats grevés au-delà de toute proportion raisonnable d'arriérés d'impôts et de prêts de semences, crever lamentablement un cheptel qui n'a même pas servi à atténuer le passif ancien.

Il est également regrettable de constater que l'appel à l'aide administrative en période calamiteuse correspond, dès que les con-

ditions redeviennent normales, à un refus dédaigneux de participation avec cette même Administration à une tentative quelconque pour « rationaliser » l'élevage tunisien. Dès leur réorganisation en 1945, les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance, avant même d'intervenir dans tout autre domaine, ont élaboré des règlements de groupements coopératifs, très souples dans leur formule, malgré ce que pourrait laisser penser l'adjectif « coopératif », pour le développement de l'élevage : elles n'ont rencontré qu'indifférence, malgré d'actives démarches tant auprès des éleveurs que des autorités locales pendant plusieurs mois de suite. A une date plus récente, elles ont vu avec joie se constituer dans la région sfaxienne plusieurs de ces groupements : mais il ne leur a pas fallu longtemps pour déchanter et constater que, alors qu'elles pensaient « améliorer » le ration du bétail, soins vétérinaires, constructions d'abris, lutte « contre les maladies parasitaires, etc », les adhérents (?) répondirent : « crédits à bon marché, pour constitution de troupeaux « dans un but spéculatif » !

Il est vrai, à la décharge des éleveurs professionnels par tradition, qu'ils ont en général assez de bon sens pour ne pas prétendre à ce que l'Etat assure bénévolement la provenance d'un ou deux millions de moutons; ce ne sont pas ces éleveurs qui formulent de telles demandes : les vœux qu'ils ont été amenés à émettre directement, en dehors de leurs prétendus représentants, à l'occasion de la présente crise moutonnaire, sont au contraire pleins de sagesse et de modération, et ils gardent le souci des possibilités et des contingences.

Est-ce à dire que les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance, découragées d'avance, pensent que rien ne peut être utilement fait en la matière ? Ceci n'a jamais été leur sentiment, ni leur règle de conduite. Elles désirent seulement faire du raisonnable, susceptible d'être accepté par les intéressés, en entendant par là surtout la grande masse des petits et moyens éleveurs, dont l'élevage est la ressource principale. Elles estiment aussi qu'il appartient aux éleveurs eux-mêmes, mieux éclairés, de supporter les charges imposées par la protection de leurs propres intérêts.

Or, et c'est là qu'intervient au premier chef le facteur humain, les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance doivent reconnaître qu'elles en sont encore à rechercher le contact direct avec le petit éleveur, autrement que par l'intermédiaire de représentants plus ou moins qualifiés. Plus encore que le fellah, l'éleveur bédouin fait montre d'un individualisme outrancier et d'une méfiance instinctive contre tout ce qui sort de sa routine. On en déduit que toute tentative est vouée à manquer son but, si elle n'est pas précédée et accompagnée d'un patient effort de vulgarisation et de diffusion auprès des masses : cet effort, dont les résultats seront très lents, incombe essentiellement aux représentants locaux des Services Administratifs qualifiés, qui auront besoin du concours sans restriction de toutes les autorités et notabilités locales.

Un éminent fonctionnaire d'une région de grand élevage nous parlait récemment de ce qu'il appelait la méthode tripolitaine : pour pallier les conséquences d'une sécheresse désastreuse, l'auto-

rité de ce pays aurait fait procéder, il y a plusieurs années, à la confiscation provisoire des troupeaux en excédent, en aurait pris l'entretien et le transport en charge, les aurait exportés en masse sur l'Italie, où elle les aurait fait engraisser et vendre aux cours locaux, pour le compte des ex-propriétaires, sous déduction des frais ! Naturellement, cela s'est passé en période de dictature !

Recueillir l'adhésion des éleveurs, les éduquer et surtout les persuader d'avoir à faire un effort financier, est bien autrement difficile, infiniment moins expéditif et moins rentable. Les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance en ont fait l'expérience à plusieurs reprises.

En fin 1946 et 1947, années de sécheresse, à la demande des autorités et sur l'assurance donnée par des notabilités prétendant que les éleveurs attendaient tous avec impatience cette aide pour leurs troupeaux affamés, les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance ont stocké dans les principaux centres d'élevage depuis Kairouan jusqu'à Gafsa, ainsi qu'à Tadjerouine, du fourrage et de la paille (43.000 quintaux environ) qu'elles ont offert au prix coûtant, bien inférieur aux prix pratiqués sur place. L'expérience s'est soldée par un échec total, par suite de l'abstention des éleveurs d'ovins.

Une faible partie des stocks a été liquidée à perte chez des colons ou de gros éleveurs, une partie plus importante a pu être écoulée dans le Sahel chez des arabatiers, le reste a été perdu... et le déficit financier laissé au compte des Sociétés Tunisiennes de Prévoyance. Certains ont expliqué cet échec par le fait que l'offre du fourrage était trop tardive le bétail ayant déjà été réduit à un effectif susceptible d'être nourri sur les ressources ordinaires du pays. La sécheresse s'est pourtant maintenue jusqu'en 1948 et il semble que la vraie cause de l'insuccès doive être plutôt recherchée dans l'insuffisance de l'effort préalable de diffusion et de propagande.

Aussi les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance se sont-elles montrées plus réservées cette année lorsque, cédant encore aux instances gouvernementales, elles ont accepté de faire un nouvel effort pour des distributions simultanées d'orge et de fourrage, soit à titre de prêt, soit à titre de ventes à prix réduits (le fourrage est cédé à 1/5 de son prix de revient). D'ailleurs, la date tardive à laquelle il a été demandé de réunir ce fourrage s'opposait à un effort plus important : le fourrage local, détenu surtout par des commerçants, étant très cher et rare, il a dû en être acheté un complément à l'Algérie qui, se trouvant en présence des mêmes difficultés, n'a accepté, après bien des démarches, d'autoriser la sortie que d'un faible tonnage. Au total, 4.500 quintaux ont été dispersés jusque dans les plus petits centres d'élevage des Caïdats de Gafsa et de Sbeïtla, ainsi qu'à Gabès et Kairouan. Un effort intense de diffusion a été demandé aux autorités locales et aux agents du Service de l'Élevage. On s'est efforcé aussi de réserver les distributions aux petits et moyens éleveurs tunisiens.

Il est encore trop tôt pour tirer des conclusions définitives de cette mesure que les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance n'ont

d'ailleurs jamais considérée que comme une expérience, mais il est certain que les intéressés n'ont manifesté aucun emballement. Il a même été signalé que l'orge distribuée servait davantage à la consommation humaine qu'à celle des moutons et que le fourrage était parfois revendu, avec gros bénéfices, par les petits éleveurs moutonniers, soit à de gros propriétaires, soit à des utilisateurs de chevaux et mulets. La combinaison aurait davantage intéressé, à en juger par les offres d'achat reçues, les chevillards locaux et les éleveurs importants qui y voyaient un moyen de faciliter leurs spéculations par une économie sur leurs frais d'entretien.

La même conclusion doit d'ailleurs être tirée de l'écoulement, au début de l'année, de quelques quantités de fourrage naturel ensilé par les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance en 1950, à titre d'essai, dans le Kairouannais : les acquéreurs semblent n'être que des éleveurs importants, le petit éleveur n'ayant pas été atteint.

La survenance tardive et bienvenue des pluies risque de laisser pour compte aux Sociétés Tunisiennes de Prévoyance la plus grande partie de leur fourrage, encore cette fois-ci. Néanmoins, l'expérience n'aura pas été inutile si, ne fût-ce qu'un faible pourcentage des petits éleveurs a admis que le fourrage rationnellement combiné avec l'orge pouvait permettre d'assurer la survie des moutons et chèvres pendant une période critique. Cette expérience aura aussi permis aux techniciens de déceler quelques-uns des préjugés courants des moutonniers tunisiens contre l'emploi d'aliments d'appoint; elle évitera, peut-on espérer, certaines initiatives onéreuses qui manqueraient leur but si elles n'étaient pas précédées de l'adhésion des bénéficiaires éventuels.

Les tentatives faites démontrent que la réalité n'est pas aussi simple que la théorie et que la solution de la question ne consiste pas, en l'état actuel de la mentalité de la masse des éleveurs, seulement en la constitution de réserves fourragères.

* * *

Ce tour d'horizon a permis de délimiter, espère-t-on, ce que peut et ce que doit être l'aide administrative en matière d'élevage. La contribution des Sociétés Tunisiennes de Prévoyance à cette aide sera modeste ou étendue, suivant ce que leur demanderont les services qualifiés, mais dans tous les cas, les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance, organismes à faibles ressources permanentes et responsables des avances à court terme que leur consent le Trésor, ne peuvent que se conformer strictement aux règles de modération et de prudence qui découlent des principes dégagés par l'étude précédente.

Ceci posé, leur aide prend ou peut prendre plusieurs formes.

1° *Aide par le crédit à court terme aux éleveurs.* — Les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance sont essentiellement un organisme de petits crédits dirigés à court terme. En principe, rien ne leur interdit de consentir aux éleveurs des crédits pour les aider à assurer la subsistance de leur cheptel ou à le reconstituer, si

ce n'est la précarité des gages et la difficulté de surveiller l'emploi des fonds. Aussi, cette forme de crédit n'est-elle pratiquée qu'exceptionnellement et de préférence en nature, comme pendant la présente campagne de distribution de prêts en orge et fourrage.

Mais les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance gèrent aussi un fonds spécial de prêts pour reconstitution de cheptel ovin ou de trait, alimenté initialement par un prélèvement de 220 millions sur la dotation accordée en 1949 par la Métropole au profit des éleveurs victimes de la sécheresse des années précédentes. Ces prêts remboursables en trois ou cinq annuités ont rendu d'indéniables services grâce au contrôle organisé de leur usage. Les recouvrements réapprovisionnent le fonds pour servir à de nouveaux prêts de même nature : il y a donc là, si les recouvrements sont bien assurés par les collecteurs tunisiens une ressource permanente qui peut être utile aux petits éleveurs après des crises périodiques.

2° Aide aux éleveurs par l'intermédiaire de groupements coopératifs d'élevage. — On a vu que les tentatives faites pour créer de pareils groupements avaient en général abouti à des résultats décevants. Le groupement serait pourtant la cellule toute indiquée pour vulgariser par l'exemple les meilleures méthodes d'élevage.

Les problèmes de constitution et de distribution de réserves fourragères, de lutte contre les maladies parasitaires, de crédits d'amélioration, etc..., seraient bien plus faciles à régler dans des groupements dont les membres solidaires œuvreraient en commun pour le même but, que par la recherche de contacts directs avec des éleveurs dont l'individualisme est poussé à l'extrême.

La formule du groupement n'est donc nullement abandonnée et on reste persuadé qu'avec le concours actif des autorités locales et si les Services Techniques de l'Elevage veulent bien l'utiliser, elle aboutira à des résultats concrets intéressants.

Rien n'empêcherait le Groupement de jouer en Tunisie le rôle du Secteur d'Améliorations Rurales (S.A.R.) d'Algérie, auquel il s'apparente étroitement en fait.

3° Aide directe, au moyen des ressources propres des Sociétés Tunisiennes de Prévoyance. — Ces ressources sont faibles : elles proviennent essentiellement des centimes additionnels aux impôts fonciers, soit 43 millions constatés pour l'année 1951-52, à répartir entre 38 caïdats. La part à laquelle peut prétendre l'élevage sur ces modestes disponibilités est évidemment sans rapport avec les besoins de cette branche d'activité rurale.

Pourtant les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance, dont la devise pourrait être d'entreprendre sans attendre l'arrivée des Pactoles officiels toujours annoncés et jamais reçus, ont à leur actif diverses réalisations intéressantes, qui peuvent servir d'exemple aux administrateurs locaux, soucieux d'utiliser les moyens qui leur sont offerts.

C'est ainsi que dans les caïdats de Kairouan et des Zlass, les Socié-

tés Tunisiennes de Prévoyance ont pu acquérir des géniteurs bovins, au nombre actuellement réduit à sept, qui, choisis par le vétérinaire de la circonscription parmi les races les mieux adaptées au milieu et dispersés par groupes de Cheikhats, ont depuis quatre ans efficacement servi à l'amélioration du cheptel. Ces géniteurs sont confiés à des éleveurs sérieux qui reçoivent une prime mensuelle d'entretien. Les saillies sont gratuites, les bêtes sont surveillées par le vétérinaire et cette forme d'aide semble rencontrer la grande faveur du public.

Dans les mêmes caïdats des distributions gratuites aux meilleurs éleveurs d'ovins de 101 béliers choisis de la même manière, ont pu être faites grâce à un crédit de 1.600.000 francs dégagé sur les ressources des Sociétés, pendant une année financièrement favorable.

Ailleurs, dans le Sud, des primes d'encouragement en espèces ont été distribuées deux années de suite aux possesseurs des plus beaux troupeaux.

Dans l'Aradh, la Société Tunisienne de Prévoyance gère et développe un troupeau pilote, initialement constitué grâce à une subvention du Paysanat, et qui comprend actuellement 429 têtes. De même dans les Nefzaoua, un beau troupeau de 73 camélins sert à l'amélioration de la race des mehara targui.

Ce ne sont là que des démonstrations, à échelle réduite, des possibilités d'action des Sociétés Tunisiennes de Prévoyance : leur généralisation dépend d'abord, plus que des ressources financières, de l'initiative des administrateurs locaux des Sociétés Tunisiennes de Prévoyance qui, sauf quelques brillantes exceptions, ne prennent conscience que lentement de leur rôle économique.

On citera seulement pour mémoire les piscines pour bains antiparasitaires des moutons : les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance, sur l'invitation des techniciens, ont participé à leur coûteuse construction et étaient toutes prêtes à en assurer la gestion... seulement là encore, l'édification s'était faite sans l'accord préalable des intéressés... et les piscines attendent toujours les moutons !

Bien résolues à ne plus se laisser engager dans d'aussi onéreuses expériences, les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance sont décidées à aborder le problème des réserves fourragères, avec prudence, mais aussi avec foi. On a déjà vu le succès de leurs essais d'ensilage d'herbage naturel dans le Kairouannais. L'ensilage a techniquement réussi dans l'ensemble : ceci est affaire de techniciens ; ce qui est surtout intéressant, c'est que des éleveurs tunisiens ont accepté de l'essayer. Certes, les petits éleveurs ont boudé à utiliser cet aliment nouveau, mais l'exemple donnera des fruits. Les Présidents des Sociétés Tunisiennes de Prévoyance des principaux caïdats d'élevage ont été avisés des résultats obtenus à Kairouan-Zlass et ont donné leur accord de principe à l'extension de l'ensilage : des crédits, dès cette année, seront dégagés sur les budgets locaux et mis de côté pour l'achat des herbes, le creusement des silos et l'achat de presses ensileuses.

Toutefois, l'ensilage, pour être économique, doit porter sur des herbages naturels, donc ne peut être entrepris qu'en année pluvieuse. A défaut, il serait trop onéreux, et l'expérience a prouvé qu'il était encore impossible de demander à la masse des éleveurs, en année de besoin, une participation financière importante.

Nos voisins algériens, se trouvant devant les mêmes difficultés et les mêmes réactions humaines, ont résolu le problème par une organisation qu'ils ont appelée : « Assurance mortalité bétail ». Elle consiste à imposer chaque année aux propriétaires de bétail une contribution perçue en même temps que leurs impôts et dont le produit est affecté à la constitution des réserves fourragères qui, en mauvaise année, sont distribuées gratuitement aux éleveurs.

Les centimes additionnels à la taxe sur le bétail correspondent en Tunisie au même principe de perception, mais leur produit (6 à 7 millions pour tout le cheptel ovin et caprin), consacré au surplus en bonne partie aux dépenses de fonctionnement des Sociétés Tunisiennes de Prévoyance est loin de fournir des ressources comparables à celles de l'Algérie.

Il sera peut-être nécessaire d'envisager un jour une augmentation des centimes additionnels. Pour l'instant les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance n'ont que l'ambition modeste, seule accessible à leurs moyens financiers, de créer dans chaque caïdat une œuvre pouvant servir d'exemple aux éleveurs et de stimulant à leurs initiatives. Elles ont entrepris de créer à Kasserine une luzernière d'une vingtaine d'hectares pour commencer, dont les récoltes seront ensilées en prévision des mauvaises années. Chaque année, elles consacreront un crédit à la protection du cheptel, dans chaque caïdat d'élevage.

4° *Aide indirecte par délégation de crédit des budgets locaux des Sociétés Tunisiennes de Prévoyance aux représentants des Services de l'Elevage.* — Cette forme d'aide n'est pas encore très pratiquée : elle est susceptible de procurer aux vétérinaires locaux des crédits peu importants, mais utiles, pour vulgarisation, expérimentation, etc...

A titre d'exemple, on peut citer le caïdat de Souk-el-Arba, où la Société Tunisienne de Prévoyance a permis une campagne de désinfection des étables et le déplacement pendant quelques mois, chaque année, d'un baudet étalon de Sidi-Tabet.

Il suffirait que les vétérinaires locaux, comme le font déjà sur une échelle assez importante les Ingénieurs des Services Agricoles, proposent des programmes d'emplois aux Sociétés locales pour généraliser cette forme d'aide qui peut n'être pas négligeable.

5° *Utilisation de crédits administratifs.* — Fréquemment déjà, les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance ont eu à gérer des crédits qui leur étaient délégués, dans un but déterminé, par le Paysanat ou d'autres Services du Ministère de l'Agriculture, mais aucune règle, aucune base de principe ne permet encore de préciser, définir et généraliser ce concours.

L'organisation à forme industrielle des Sociétés Tunisiennes de Prévoyance, leur décentralisation administrative réelle, jointe à une centralisation comptable, se prêtent remarquablement à l'emploi de fonds consacrés à une œuvre agricole de création et de longue haleine, dans des conditions d'économie de frais et de continuité d'action que ne réalisent pas les modes habituels de gestion des crédits budgétaires, même dans les régies comptables. En outre, la multiplicité et la dispersion des centres d'achat de céréales des Sociétés Tunisiennes de Prévoyance offrent d'appréciables bases d'organisation, que les groupements coopératifs peuvent compléter et développer.

En Algérie, comme au Maroc, les organismes comparables aux Sociétés Tunisiennes de Prévoyance jouent un rôle de premier plan dans tous les domaines agricoles, y compris l'élevage, en tant qu'intermédiaires nécessaires entre les Administrations techniques et les populations et que rouages d'exécution des plans de ces Administrations.

Rien, semble-t-il, n'empêcherait les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance, ne fût-ce que parce qu'elles ont l'avantage d'exister déjà, de jouer le même rôle — soit comme utilisateurs directs de crédits mis à leur disposition, à charge d'en rendre compte — soit comme supports comptables d'entreprises dirigées par les techniciens ruraux, qui seraient ainsi déchargés des soins du maniement et de la comptabilité des fonds investis, — soit comme gestionnaires d'organismes locaux créés par l'Administration et pris en charge, à un stade de leur développement, par la Société locale.

La collaboration confiante qui s'est créée, depuis que le décret du 3 mai 1945 a étendu au domaine du progrès économique l'action des Sociétés Tunisiennes de Prévoyance, entre ces organismes et les divers Services administratifs agricoles, permet les plus grands espoirs sur les possibilités d'extension de l'intervention des dites Sociétés au profit de l'élevage tunisien.

Yvan CAMUSSI,
Administrateur du Gouvernement Tunisien,
Chef du Service
des Sociétés Tunisiennes de Prévoyance
à la Direction des Finances.